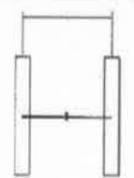
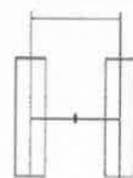
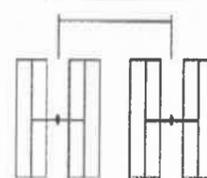


Annexe 2. – Prescriptions générales et Prescriptions Particulières

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescriptions générales	code de la prescription particulière	prescriptions particulières	adresses électroniques Fonctionnelles	Informations
Conseil Départemental de l'Eure	PG027CD27	<p>La DDTM consulte systématiquement les services du CD pour les transports exceptionnels dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la masse totale est supérieure à 120 tonnes - la charge à l'essieu est supérieure à 12 tonnes. <p>La circulation des TE est interdite, la nuit, pour les convois de 3ème catégorie.</p>	PP027CD27-00001	RD 613 pont SNCF (ouvrage n°613D6052) : grue automotrice autorisée ayant une masse totale inférieure ou égale à 72 tonnes ou une charge à l'essieu inférieure à 12 tonnes; au-delà, avis du CD27.	cd27-te@eure.fr	www.eure-en-ligne.fr/cg27
			PP027CD27-00002	RD 613 Viaduc de la Rivière de Thibouville (ouvrage n° 613D5963) : charge à l'essieu inférieure ou égal à 12 tonnes, au delà, avis du CD 27.	cd27-te@eure.fr	www.eure-en-ligne.fr/cg27
			PP027CD27-00003	RD438 Pont Viaduc sur la Risle (ouvrage n°438D4168) : grue automotrice autorisée ayant une masse totale inférieure ou égale à 105 tonnes avec un passage sur l'ouvrage limité à 30 km/h pour les grues comprises entre 75 tonnes et 105 tonnes ou une charge à l'essieu inférieure ou égale à 12 tonnes.	cd27-te@eure.fr	www.eure-en-ligne.fr/cg27
			PP027CD27-00004	RD 316 Pont de Courcelles (ouvrage n°316D2255): charge à l'essieu inférieure ou égal à 12 tonnes, au delà, franchissement interdit .	cd27-te@eure.fr	www.eure-en-ligne.fr/cg27
			PP027CD27-00005	RD 316 Pont sur SNCF (ouvrage n°316D2216): convoi 120T charge à l'essieu inférieure ou égal à 12 tonnes, au delà, franchissement interdit .	cd27-te@eure.fr	www.eure-en-ligne.fr/cg27
			PP027CD27-00006	RD 840 Pont sur SNCF (ouvrage n°840D2638): grue automotrice autorisée ayant une masse totale inférieure ou égale à 72 tonnes.	cd27-te@eure.fr	www.eure-en-ligne.fr/cg27
			PP027CD27-00007	Passage de la D180 sous la D6178 : hauteur limitée à 4.30m; Emprunter les bretelles de l'intersection pour éviter cet ouvrage.	cd27-te@eure.fr	www.eure-en-ligne.fr/cg27
SNCF	PG027SNCF	<p>Franchissement des ponts-routes :</p> <p>La circulation sur les ponts est autorisée au pas, seul sur chaque ouvrage et au centre de la chaussée.</p> <p>La distance transversale schématisée doit être comprise entre 1m80 et 3m30. En dehors de cette fourchette, une autorisation spécifique doit impérativement être sollicitée.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p>Roues simples Distance transversale</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Roues jumelées Distance transversale</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Essieux pendulaires Distance transversale</p>  </div> </div>			ro.trans-excep-rout@sncf	<p style="text-align: center;">SNCF ROUEN Direction ingénierie & projets Manche Nord I & P pôle régional ingénierie de Rouen 19 rue de l'Avalasse BP 696 76008 ROUEN Cedex 1</p> <p style="text-align: center;">SNCF RESEAU Direction Maintenance et travaux nord est Normandie Agence maintenance et travaux Normandie 4ème étage-bureau 418 BP 11066 76173 ROUEN Cedex</p>
Autoroute de Liaison Seine Sarthe (ALIS)	PG027ALIS	Prévenir obligatoirement ALIS 3 jours ouvrés avant le passage du convoi. Mail : p.roudaut@alis-sa.com	PP027ALIS-00001	Ouvrage d'art ALIS - BOSGOUET : avant de franchir cet ouvrage, les transporteurs devront obligatoirement demander une autorisation de raccordement auprès de la DDTM pour tout convoi de plus de 120 tonnes de charge totale.	p.roudaut@alis-sa.com	
			PP027ALIS-00002	Ouvrage d'art ALIS - BOSROBERT : avant de franchir cet ouvrage, les transporteurs devront obligatoirement demander une autorisation de raccordement auprès de la DDTM pour tout convoi de plus de 120 tonnes de charge totale.		
			PP027ALIS-00003	Ouvrage d'art ALIS - ACLOU : avant de franchir cet ouvrage, les transporteurs devront obligatoirement demander une autorisation de raccordement auprès de la DDTM pour tout convoi de plus de 120 tonnes de charge totale.		
			PP027ALIS-00004	Ouvrage d'art ALIS - BOISNEY : avant de franchir cet ouvrage, les transporteurs devront obligatoirement demander une autorisation de raccordement auprès de la DDTM pour tout convoi de plus de 120 tonnes de charge totale.		
			PP027ALIS-00005	Ouvrage d'art ALIS - COURBEPINE : avant de franchir cet ouvrage, les transporteurs devront obligatoirement demander une autorisation de raccordement auprès de la DRDTM pour tout convoi de plus de 72 tonnes de charge totale.		

DIRNO 27	PG027DIRNO	<p>Dans le cadre de l'autorisation sur réseau, la circulation est autorisée dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hauteur : 4m75 sur autoroute et 4m50 sur route nationale ; - longueur : 35m00 ; - largeur : 4m50 ; - vitesse minimale : 60 km/h sur autoroute et 50 km/h sur route nationale. <p>Le transporteur est tenu de prévenir au plus tard 7 jours avant le passage du convoi. Le transporteur doit impérativement transmettre par messagerie électronique (veillequalifiee.district-evreux.dirno@developpement-durable.gouv.fr) les informations minimales suivantes sur son convoi : dimensions, itinéraire, date et heure de passage.</p> <p>Aucun arrêt ne sera toléré en pleine voie ou sur la bande d'arrêt d'urgence.</p> <p>La dépose / repose éventuelle de la signalisation verticale est à la charge du transporteur.</p> <p>TRAVAUX : Avant votre déplacement, consulter le site suivant, afin de prendre en compte le mieux possible la totalité des restrictions de circulation en cours ou en prévision : http://www.bison-fute.gouv.fr, www.dirno.fr. En cas de travaux rencontrés, le transporteur devra s'assurer de la possibilité de passage de son convoi.</p>	PP027DIRNO-00001	Ouvrage d'art : Pont de Guégaze, RN 12 (commune de Saint Christophe sur Avre) - PR33+580 : Limitation de tonnage à l'essieu à 11 tonnes.	veillequalifiee.district-evreux.dirno@developpement-durable.gouv.fr
SANEF27	PG027SANEF	<p>Le poids maximal à l'essieu ne doit pas excéder 12 tonnes et l'espacement des essieux doit être supérieur ou égal à 1,36m conformément aux nouvelles règles de simplification.</p> <p>Ces seuils n'autorisent pas le croisement de 2 TE sur les ouvrages concernés; pour les convois de 3ème catégorie le passage devra se faire, seul, sur l'ouvrage.</p> <p>Les convois ne répondant pas à ces critères devront faire l'objet d'une consultation systématique.</p>	PP027SANEF-00001	Ouvrage d'art: Passage supérieur, A13-RD 27 (commune de Beuzeville) - PR 168+127: seuil limite de passage sans consultation : 72 tonnes.	convois.exceptionnels@sanef.com
Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-Estuaire (CCISE)	PG01CCISE	<p>RN182 Pont de Tancarville 72T MAXI, <5m de large, <30m de long, <4,75m de haut.</p> <p>Toute autre demande pour un gabarit dépassant une des dimensions ci-dessus devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès du service technique. Tel : 02.35.39.64.64 dmichel@ponts.seine-estuaire.ccl.fr</p>	PP01CCISE	En plus du planning prévisionnel, le transporteur doit impérativement contacter 24h avant le passage le service technique du Pont de Tancarville au : 02.35.39.64.64 mail : dmichel@ponts.seine-estuaire.ccl.fr	dmichel@ponts.seine-es
EPN	PG027EPN	La circulation des TE est interdite, la nuit, pour les convois de 3ème catégorie.			